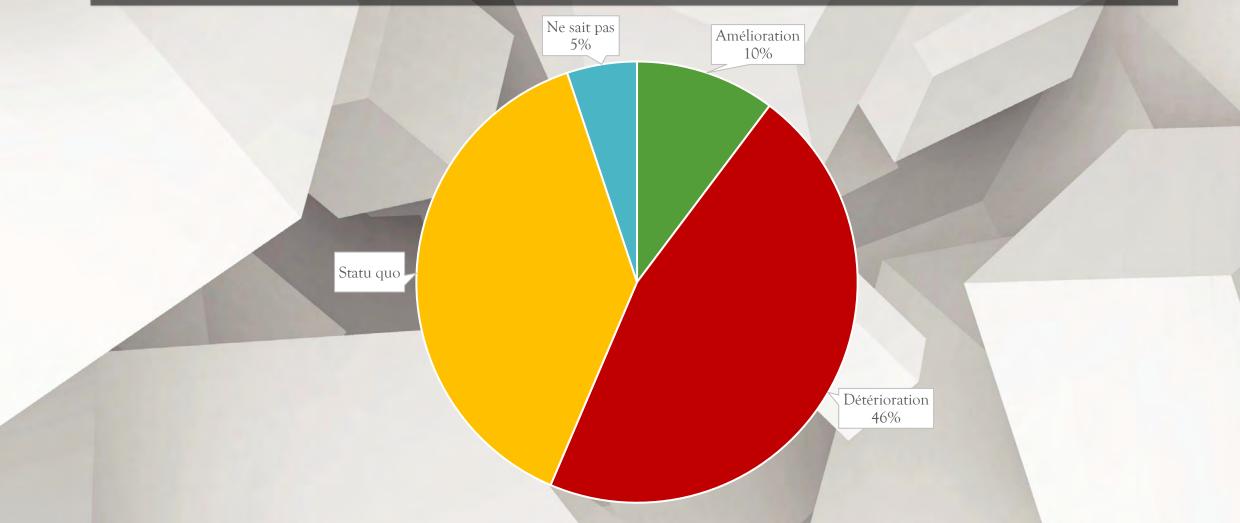


LE SONDAGE

La Commission Laurent visait à analyser le fonctionnement de la protection de la jeunesse, «de manière à identifier les enjeux et les obstacles, et à formuler des recommandations sur les améliorations à apporter». Bientôt, quatre ans après le drame qui a mené à cette commission, deux ans après le dépôt du rapport de la commission, le SPTSSS et la FP-CSN considèrent qu'il est temps de dresser un bilan du travail accompli.

La perception des intervenants travaillant sous la loi de la protection de la jeunesse de l'état de la mission CJ depuis la commission Laurent



LES CHANGEMENTS

Ce qui a changé positivement

- L'employeur apparait plus mobilisé pour améliorer les conditions de travail;
- ♦ Modification de la LPJ (PL15);
- Augmentation des budgets;
- Ajoute de personnel en support :
 - ♦ Techniciennes en travail sociales;
 - ♦ Aide sociale;
 - ♦ Agentes administratives, classe 3;
- Soutien clinique;
- Approches plus consensuelles;
- Projets pilotes:
 - ♦ Cellules de travail multidisciplinaire;

Ce qui n'a pas changé

- Les enjeux actuels étaient déjà présents pour la plupart;
- La spécialisation des professionnels n'est ni reconnue, ni considérée;

LES CHANGEMENTS

Ce qui a changé négativement

- Instabilité de la mission CJ :
 - ♦ Perte d'expertise et déprofessionnalisation;
 - ♦ Pénurie et exode;
 - Méfiance de la population envers les services;
 - ♦ Instabilité de la première ligne et du processus judiciaire;
- Détérioration des conditions :
 - Augmentation des charges de cas;
 - ♦ Pression de l'organisation quant à la performance;
 - ♦ Obstacle à la conciliation travail/famille/vie personnelle;
 - ♦ Fardeau psychologique;
 - Manque de temps pour la préparation d'activités cliniques;
 - Capacité à remplir le rôle d'aide, conseil et assistance;
 - ♦ Capacité à être soutenu et accompagné;

- Qualité et intensité des services rendus;
- Rupture du service entre l'AEO et l'AM en raison de l'attente;
- Listes d'attentes historiques;
- Répercussions sur les collaborateurs, notamment la première ligne;
- Ajouts de tâches et responsabilités;
- Complexification de la tâche d'un point de vue légal;
- ♦ La reconnaissance et la valorisation du travail;
- * Reconnaissance du travail des techniciennes en travail social;
- Difficultés à trouver des milieux substituts adaptés;

COMMENT AIDER LES INTERVENANTS À MIEUX SOUTENIR LES FAMILLES?

- Revaloriser la mission CJ;
- * Reconnaitre le caractère particulier du travail dans la mission CJ:
 - ♦ Salaire attractif prenant en compte la violence, la grande complexité des dossiers, les horaires variables, les urgences, les exigences de services, la charge mentale, le niveau de stress, etc.;
 - ♦ Rendre accessibles les mesures de conciliation travail/famille;
 - ♦ Évaluer la charge de travail en tenant compte de l'ensemble des responsabilités et de la complexité du travail;
 - ♦ Reconnaitre le temps supplémentaire fait par les techniciens et professionnels afin que les services soient rendus;
- Reconnaitre la nécessité du travail d'aide-conseil et assistance des intervenants en mission CJ;
- Reconnaitre le support clinique entre intervenants;
- ♦ Bonifier l'offre de support clinique;
- ♦ Diminuer le travail administratif et faciliter le travail clinico-administratif;
- * Reconnaitre les intervenants membres de leur ordre professionnel;
- Diminuer les délais judiciaires;
- Reconnaitre le travail clinique des éducateurs en réadaptation interne par l'ajout de temps dédié aux tâches clinico~administratives;

- Améliorer la formation donnée aux éducateurs en réadaptation interne (coaching, accompagnement, etc.);
- Rendre disponibles les formations demandées par les intervenants;
- Valoriser les compétences individuelles
- ♦ Soutenir les jeunes intervenants par du parrainage;
- ♦ Maintenir les privilèges acquis par le passé;
- Accès rapides aux services spécialisés;
- Travailler en collaboration avec la première ligne;
- Améliorer les mécanisme de collaboration avec les organismes communautaires;
- ♦ Bonifier l'offre de famille d'accueil;
- Rendre le travail en cellule disponible plus largement et corriger les problèmes que ça entraine;
- Atteindre les objectifs fixés et les revoir quant à l'ajout de personnel;
- Améliorer les conditions de pratiques afin de rendre possible le retour des intervenants ayant une expérience en mission CJ et ayant quitté la mission;
- Développer l'expérience et la capacité de supporter leurs équipes aux gestionnaires de proximité;
- Consulter les salariés d'expériences dans l'amélioration de l'offre de service pour la première et deuxième ligne;